

Questions orales

ministre voudrait-il nous dire quand nous pouvons attendre son exposé budgétaire, s'il espère toujours le présenter en mai ou s'il faudra attendre jusqu'en juin?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): C'est à peu près cela, monsieur l'Orateur. J'espère être en mesure de vous donner une date précise en temps utile.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre des Finances. Étant donné l'urgence de la question, le ministre voudrait-il nous dire si, selon toute probabilité, il présentera son budget au cours de la première ou de la deuxième quinzaine de juin?

● (1420)

M. Turner (Ottawa-Carleton): L'honorable représentant devra attendre.

M. Stevens: Compte tenu des entretiens portant sur la recherche d'un consensus au Canada et du fait qu'ils sont axés sur l'inflation, le ministre voudrait-il nous dire si, au cours de ses entretiens avec les pays exportateurs de pétrole, on a soulevé la question d'une hausse éventuelle du prix du pétrole en septembre; dans l'affirmative, le ministre a-t-il signalé aux représentants de ces pays qu'une hausse de prix ne lui semblait pas justifiée et que s'ils prenaient une telle décision, le Canada ne suivrait pas leur exemple, ou a-t-il en effet...

M. l'Orateur: A l'ordre. Même le député doit reconnaître qu'il est bien difficile de relier cette question supplémentaire à la première qu'il a posée.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

PÉTROLE—LES MOTIFS DE LA RÉDUCTION DE LA TAXE D'EXPORTATION—L'INCIDENCE DE LA CHUTE DES DÉBOUCHÉS SUR LA PÉRÉQUATION DES PRIX À L'INTÉRIEUR DU CANADA

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La décision de l'Office national de l'énergie de réduire de 80 cents la taxe d'exportation sur le pétrole brut canadien a-t-elle des répercussions sur la politique gouvernementale concernant l'exportation de 680,000 barils de pétrole brut par jour au milieu de l'été? Autrement dit, cette réduction est-elle due à une chute des marchés ou résulte-t-elle d'un changement fondamental dans notre décision d'exporter une certaine quantité de pétrole?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, l'objectif que nous nous sommes fixé pour 1975 est de 800,000 barils par jour. En pratique, le rythme des exportations a été beaucoup plus lent, peut-être 650,000 barils par jour. De fait, ces derniers mois, il n'était que de 500,000 barils environ. La réduction de la taxe a été décidée en partie à cause des instances de l'Ouest et en partie à cause de la volonté de maintenir un certain niveau d'exportation. C'est pourquoi nous avons baissé notre prix, pour faire face à la concurrence américaine. Il n'y a pas de modifica-

[M. Stevens.]

tion importante des quantités maximales que nous avons prévu d'exporter.

M. Gillies: Sauf erreur, il s'agit essentiellement d'un fléchissement du marché plutôt que d'une modification de politique. Quelles seront les répercussions de cette baisse sur notre politique de péréquation des prix du pétrole d'un bout à l'autre du Canada?

M. Macdonald (Rosedale): La diminution des exportations nous obligera à prélever les indemnités du revenu général. S'il y a effectivement une recrudescence de l'exportation, on estime que cela permettrait de compenser la perte de revenu provenant de la taxe d'exportation. Le niveau général un peu plus faible des exportations a mis la trésorerie dans une situation encore plus précaire qu'elle ne l'était quand la taxe d'exportation était plus élevée.

M. Gillies: Puis-je demander au ministre d'expliquer sa dernière réponse, monsieur l'Orateur? Prétend-il que la réduction de 80c. stimulera suffisamment les ventes pour que le montant prélevé du revenu général pour le programme d'indemnisation soit réduit?

M. Macdonald (Rosedale): On pourrait dire avec plus de justesse que les rentrées provenant de la taxe d'exportation ne continueraient pas à baisser.

PÉTROLE—LES CONSULTATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET LA RÉDUCTION DE LA TAXE D'EXPORTATION

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Pendant que le ministre était en train de répondre, je me suis demandé si c'était l'Office national de l'énergie qui avait décidé de réduire de 80c. la taxe d'exportation sur le baril de pétrole, ou si cette décision avait été prise à la suite de consultations avec les gouvernements des provinces et, en l'occurrence, de quelles provinces?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, les producteurs de pétrole lourd et la Saskatchewan nous ont adressé des instances. Ils nous ont représenté qu'ils connaissaient de sérieux ennuis financiers par suite de la baisse de leur production. C'est évidemment l'Office national de l'énergie qui décide d'un mois à l'autre, après avoir dûment analysé le marché américain. Les chiffres fournis correspondent aux conclusions de l'Office pour ce qui est du prix approprié dans le cas du pétrole canadien, avec les conséquences qui en résultent pour la taxe d'exportation.

M. Woolliams: J'avais demandé au ministre si les gouvernements provinciaux avaient été consultés et celui-ci a répondu qu'il avait reçu d'eux des propositions. Le gouvernement fédéral a-t-il consulté certains gouvernements provinciaux et, dans l'affirmative, lesquels? Voilà la question que j'ai posée. Y a-t-il eu consultation ou s'agit-il d'une décision unilatérale?

M. Macdonald (Rosedale): La décision était évidemment celle de l'Office de l'énergie et du gouvernement, mais elle se fondait sur les instances que j'ai reçues de la province de Saskatchewan et, sauf erreur, que mes fonctionnaires ont reçues de la province d'Alberta, au sujet des niveaux des exportations.